



## **La CGT présente 10 propositions pour faire de l'égalité F/H une réalité**

À l'occasion d'un rendez-vous avec la secrétaire d'État aux Droits des femmes Marlène Schiappa, la CGT a interpellé la ministre sur ses propositions pour faire de l'égalité Femmes/Hommes une réalité. La mobilisation inédite du #8mars15h40, initiée par la CGT et le mouvement féministe, démontre que les femmes ne se satisfont plus de paroles ou de slogans creux mais exigent des actes. La grande cause nationale annoncée dans le programme d'Emmanuel Macron doit se traduire par des mesures concrètes.

La CGT présente des propositions simples et précises pour :

- garantir l'égalité salariale et revaloriser les emplois à prédominance féminine ;
- supprimer les discriminations (sexistes, racistes, syndicales...) à l'embauche et dans les carrières ;
- lutter contre les temps partiels de moins de 24h/semaine et la précarité ;
- protéger les femmes enceintes, améliorer les conditions de travail et soutenir la parentalité ;
- lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et protéger les femmes victimes ;
- lever les difficultés d'application de la loi sur la mixité des listes aux élections professionnelles ;
- créer un Service public de prise en charge de l'enfance et de la perte d'autonomie ;
- supprimer les stéréotypes de genre et le sexisme à l'école et dans les médias ;
- renforcer la mixité des filières de formation et des métiers ;
- garantir un accès libre et remboursé à la contraception et à l'IVG sur tout le territoire.

Au-delà de ces mesures spécifiques, il faut, pour gagner l'égalité F/H, mener et évaluer toute réforme à l'aune de cet objectif.

La réforme du code du travail remet en cause les droits et conquêtes sociales de l'ensemble des salarié-e-s. Elle risque également d'avoir un impact fort sur l'égalité F/H. Aussi, la CGT dénonce le choix du gouvernement de ne pas saisir le Conseil Supérieur à l'Égalité Professionnelle sur le projet de loi d'habilitation à réformer par ordonnances.

Nous notons que :

- alors que 70% des tâches ménagères sont toujours assumées par les femmes, renforcer la flexibilité et faciliter les licenciements conduira notamment de nombreuses femmes à être obligées de renoncer à leur emploi ;
- la hiérarchie des normes et le principe de faveur sont particulièrement importants pour la protection des salarié-e-s. Par exemple, les droits familiaux (congés enfants malade, congés maternité, paternité et parental) sont considérablement améliorés par les accords de branche ;
- renvoyer à la négociation d'entreprise le contenu, la périodicité et les modalités des Négociations Annuelles Obligatoires et de la Base de Données Économique et Sociale reviendrait à supprimer notamment l'ensemble des outils sur l'égalité professionnelle en entreprise.

L'égalité F/H n'est ni un slogan, ni une opération de communication ! Des mesures concrètes qui garantissent l'égalité doivent être mises en application.

La CGT appelle les salarié-e-s à faire du 12 septembre une journée d'action et de grève dans toutes les entreprises et services pour faire entendre leurs revendications.